



## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE du 13 avril 2010

L'an deux mille dix, le mardi 13 avril à dix huit heures trente, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle d'activités de l'école de Cuverville sur Yères, en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel ROCHE, Président.

Etaient présents : Mr Daniel ROCHE, Président et Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires : Mr Jean-Pierre RADE, Mr Daniel TELLIER, Mr Daniel PAPIN, Mme Rolande THOUVENEL, Mr Jean MAUGER, Mr Sylvère OBE, Mme Sandra VASSEUR, Mr Sylvain ATROUS, Mr Denis MARET, Mr Bruno SAINTYVES, Mr Johann GIGNON, Mme Agnès JOIN, Mme Sabine VARIN, Mr Gérard COULOMBEL, Mr Richard DELAITTRE, Mr Martial FROMENTIN, Mr Rémi GROUT, Mr Claude VATTIER, Mr Jean-Paul PEQUERY, Mr Didier REGNIER, Mr Jean FRECHON, Mr Bruno HOULE, Mr Stéphane KLAES, Mr Daniel LECONTE, Mr Jean-Claude MAILLER, Mme Christiane HALLIER, Mr Alain LAFOLIE, formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Mme Sandra VASSEUR

### ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion de conseil communautaire

#### **VOIRIE :**

- Demande de subvention auprès du département de Seine Maritime

#### **ENERGIE – ECLAIRAGE PUBLIC :**

- 23<sup>ème</sup> tranche d'éclairage public (programme 2009) : travaux complémentaires et plan de financement
- programme 2010 : travaux et plan de financement

#### **FINANCES :**

- Participation au syndicat mixte d'énergie de la région de Eu- année 2010
- Subventions aux associations – année 2010
- Taux des taxes directes locales - 2010
- Taux de taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) - 2010
- Budget primitif 2010

#### **DIVERS :**

- Informations et questions diverses

Il est procédé à l'appel des délégués.

Le conseil communautaire désigne Mme Sandra VASSEUR pour remplir les fonctions de secrétaire au cours de la présente séance.

### **Approbation du procès verbal de la précédente réunion de conseil communautaire**

Le procès verbal de la réunion de conseil communautaire du 25 mars 2010 est approuvé à l'unanimité

### **VOIRIE : Demande de subvention auprès du Département de Seine-Maritime**

Mr le Président présente l'estimation du montant des travaux de 2010 concernant les voies communautaires suivantes :

- VC 2 (territoire de Baromesnil et Monchy sur Eu) : renforcement de chaussée et remise en état suite à intempéries
- VC 4 (territoire de St Rémy Boscrocourt) : renforcement de chaussée et réparation de dégâts de dégel.

Suite à l'exposé de Mr le Président, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **autorise** Mr le Président à mettre en œuvre les travaux exposés ci-dessus
- **approuve** la dépense correspondante à ces travaux estimée à 53 125 € HT
- **sollicite** une subvention auprès du département de Seine-Maritime pour les travaux de voirie d'intérêt communautaire exposés ci-dessus.

Le montant de ces travaux pour l'exercice 2010 est estimé à 53 125 € HT

- **accepte** le financement estimé de la façon suivante :

Subvention du département	(30%)	15 937,50 €
Autre financement attendu (DGE)	(25%)	13 281,25 €
Participation de la CCYP (autofinancement)		<u>23 906,25 €</u>
Coût total estimé		53 125,00 € HT

- **décide** l'inscription des dépenses en section d'investissement du budget 2010
- **autorise** Mr le Président à signer tous les documents nécessaires et à solliciter une dérogation pour débiter les travaux.

### ENERGIE, ECLAIRAGE PUBLIC : PROGRAMME 2009 - 23 ème Tranche d'ECLAIRAGE PUBLIC - travaux complémentaires et plan de financement

Monsieur le Président présente l'avant-projet des travaux complémentaires d'éclairage public (23<sup>ème</sup> tranche-programme 2009)

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- **Approuve** la réalisation des travaux suivants :

#### **CRIEL SUR MER**

##### **divers**

\* fourniture et pose de 19 prises de courant pour illuminations

- **Approuve** le plan de financement suivant :

SITUATION DES TRAVAUX	MONTANT des travaux H.T.	MONTANT de la dépense subventionnable	MONTANT de la subvention	PARTICIPATION de la Cté de communes H.T.	TVA à préfinancer par la Cté de communes	fonds de concours
CRIEL SUR MER						
divers 19 prises courant	3 700,00 €	3 700,00 €	1 480,00 €	2 220,00 €	725,20 €	1 110,00 €

- **demande** l'inscription de ces travaux complémentaires à la 23ème tranche d'éclairage public, programme 2009
- **décide** l'inscription des montants au budget 2010
- **autorise** Mr le président à signer, avec le syndicat mixte d'énergie de Eu, la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public relative aux travaux exposés ci-dessus.

### ENERGIE, ECLAIRAGE PUBLIC : PROGRAMME 2010 - travaux et plan de financement 24 ème Tranche d'ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Président présente l'avant-projet des travaux d'éclairage public (24<sup>ème</sup> tranche- programme 2010)

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- **Approuve** la réalisation des travaux suivants :

#### **BAROMESNIL**

##### **Luminaires vétustes**

\* 16 lanternes 100 W SHP montée sur crosse d'avancement de 0.60 m

#### **CANEHAN**

##### **Luminaires vétustes**

\* 9 lanternes 100 W SHP montée sur crosse d'avancement de 0.60 m

#### **CRIEL SUR MER**

##### **Rue des genêts**

\* 60 m de réseau d'éclairage public souterrain en câble U 1000 R02V 3 x 10 mm<sup>2</sup>

\* 13 mâts de 4 m de hauteur galvanisés cylindro-coniques thermolaqués chacun équipé d'une lanterne de type « elyxe » 70 W SHP

##### **colliez**

\* fourniture et pose d'une armoire de commande munie d'une horloge astronomique

\* 49 mâts de 7 m de hauteur galvanisés cylindro-coniques thermolaqués chacun équipé d'une lanterne 100 W SHP

\* 16 prises de courant pour illuminations

##### **Luminaires vétustes**

\* 50 lanternes 100 W SHP montée sur crosse d'avancement de 0.60 m

#### **MELLEVILLE**

##### **Luminaires vétustes**

\* 5 lanternes 100 W SHP montée sur crosse d'avancement de 0.60 m

### **Horloge astronomique**

\* 5 horloges astronomiques dans armoire existante

### **Route de Mesnil Réaume**

\* 95 m de réseau d'éclairage public souterrain U 1000 R02V 3 x 16 mm<sup>2</sup> sous fourreau TPC diamètre 63 mm avec câblette de terre

\* 2 mâts de 8 m de hauteur galvanisés cylindro-coniques thermolaqués chacun équipé d'une lanterne 100 W SHP montée sur crosse d'avancement de 0.50 m

## **LE MESNIL-REAUME**

### **Luminaires vétustes**

\* 4 lanternes 100 W SHP montée sur crosse d'avancement de 0.60 m

### **Route d'Eu**

\* 2 mâts de 7 m de hauteur galvanisés cylindro-coniques thermolaqués chacun équipé d'une lanterne 100 W SHP montée sur crosse d'avancement de 0.50 m

\* 3 mâts de 8 m de hauteur galvanisés cylindro-coniques thermolaqués chacun équipé d'une lanterne 150 W SHP montée sur crosse d'avancement de 0.60 m

### **divers**

\* 4 lanternes 100 W SHP montée sur crosse d'avancement de 0.90 m

### **Rue réaulme**

\* 16 mâts de 8 m de hauteur galvanisés cylindro-coniques thermolaqués chacun équipé d'une lanterne 100 W SHP montée sur crosse d'avancement de 0.60 m avec variateur électronique

\* 6 mâts de 8 m de hauteur galvanisés cylindro-coniques thermolaqués chacun équipé d'une lanterne 150 W SHP montée sur crosse d'avancement de 0.60 m

\* 12 prises de courant pour illuminations

### **Fourreau**

\* 140 m de fourreau TPC diamètre 63 mm

## **MONCHY-SUR-EU**

### **Luminaires vétustes**

\* 46 lanternes 100 W SHP montée sur crosse d'avancement de 0.60 m

### **Impasse du stade:**

\* 65 m de réseau d'éclairage public souterrain U 1000 R02V 3 x 10 mm<sup>2</sup> sous fourreau TPC diamètre 63 mm avec câblette de terre

\* 2 mâts de 7 m de hauteur galvanisés cylindro-coniques thermolaqués chacun équipé d'une lanterne 100 W SHP montée sur crosse d'avancement de 0.50 m

### **Place (lié renforcement 2009)**

\* 4 mâts de 8 m de hauteur galvanisés cylindro-coniques thermolaqués chacun équipé d'une lanterne 100 W SHP montée sur crosse d'avancement de 0.60 m dont 1 double

\* 3 lanternes 100 W SHP montée sur crosse d'avancement de 0.60 m

\* 2 prises de courant pour illuminations

## **SAINT MARTIN LE GAILLARD**

### **Luminaires vétustes**

\* 1 lanterne 100 W SHP montée sur crosse d'avancement de 0.60 m

## **SAINT-REMY-BOSCROCOURT**

### **Luminaires vétustes**

\* 25 lanternes 100 W SHP montée sur crosse d'avancement de 0.60 m

## **SAINT-PIERRE EN VAL**

### **Luminaires vétustes**

\* 25 lanternes 100 W SHP montée sur crosse d'avancement de 0.60 m

## **SEPT MEULES**

### **Rue des moulins**

\* 170 m de réseau d'éclairage public souterrain U 1000 R02V 3 x 16 mm<sup>2</sup> sous fourreau TPC diamètre 63 mm avec câblette de terre

\* 4 mâts de 8 m de hauteur galvanisés cylindro-coniques thermolaqués chacun équipé d'une lanterne 100 W SHP montée sur crosse d'avancement de 0.50 m

\* 1 lanterne 100 W SHP montée sur crosse d'avancement de 0.60 m

### **Luminaires vétustes**

\* 10 lanternes 100 W SHP montée sur crosse d'avancement de 0.60 m

### **Lotissement renouvellement boules**

\* 4 lanternes 70 W SHP montée sur crosse d'avancement de 0.50 m

## **TOUFFREVILLE-SUR-EU**

### **Luminaires vétustes**

\* 12 lanternes 100 W SHP montée sur crosse d'avancement de 0.60 m

### **Point de collecte**

\* 85 m de réseau d'éclairage public souterrain U 1000 R02V 3 x 10 mm<sup>2</sup> sous fourreau TPC diamètre 63 mm avec câblette de terre

\* 2 mâts de 7 m de hauteur galvanisés cylindro-coniques thermolaqués chacun équipé d'une lanterne de type « paléo » 100 W SHP montée sur crosse d'avancement de 0.50 m

## VILLY SUR YERES

### Luminaires vétustes

\* 16 lanternes 100 W SHP montée sur crosse d'avancement de 0.60 m

### Rue de l'église

\* 3 mâts de 7 m de hauteur galvanisés cylindro-coniques thermolaqués chacun équipé d'une lanterne de type « paléo » 100 W SHP

\* 2 prises de courant pour illuminations

- **Approuve** le plan de financement suivant :

SITUATION DES TRAVAUX	MONTANT des travaux H.T.	dépense subventionnable	SUBVENTION SDE 76		subv. SME	participation Cté de communes H.T.	TVA à préfinancer par la Cté de communes	fonds de concours
<b>BAROMESNIL</b>								
vieux foyers	10 590,00 €	10 590,00 €	810,00 €	6 280,00 €	529,50 €	2 970,50 €	2 075,64 €	1 485,25 €
<b>CANEHAN</b>								
vieux foyers	6 050,00 €	6 050,00 €	500,00 €	3 530,00 €	302,50 €	1 717,50 €	1 185,80 €	858,75 €
<b>CRIEL SUR MER</b>								
renvlt lot r des genêts	25 660,00 €	25 660,00 €	8 740,00 €	5 730,00 €	1 283,00 €	9 907,00 €	5 029,36 €	4 953,50 €
vieux foyers 50	31 730,00 €	31 730,00 €	1 820,00 €	19 670,00 €	1 586,50 €	8 653,50 €	6 219,08 €	4 326,75 €
colliez renft	88 600,00 €	87 660,00 €	30 000,00 €	19 340,00 €	4 383,00 €	34 877,00 €	17 365,60 €	17 438,50 €
<b>MELLEVILLE</b>								
rte de mesnil réaume	8 430,00 €	8 240,00 €	3 600,00 €	720,00 €	412,00 €	3 698,00 €	1 652,28 €	1 849,00 €
vielles lanternes	3 550,00 €	3 550,00 €	380,00 €	1 960,00 €	177,50 €	1 032,50 €	695,80 €	516,25 €
horloges	3 050,00 €	3 050,00 €		2 130,00 €	152,50 €	767,50 €	597,80 €	383,75 €
<b>MESNIL REAUME</b>								
vielles lanternes	2 800,00 €	2 800,00 €	190,00 €	1 700,00 €	140,00 €	770,00 €	548,80 €	385,00 €
r du réaume 2	2 800,00 €	2 740,00 €	110,00 €	1 770,00 €	137,00 €	783,00 €	548,80 €	391,50 €
rte eu lié rft 2009	9 610,00 €	9 210,00 €	3 280,00 €	1 860,00 €	460,50 €	4 009,50 €	1 883,56 €	2 004,75 €
r du réaume renft église	44 650,00 €	39 170,00 €	12 710,00 €	9 630,00 €	1 958,50 €	20 351,50 €	8 751,40 €	10 175,75 €
aménagement place prés de l'école	630,00 €	630,00 €	320,00 €		31,50 €	278,50 €	123,48 €	139,25 €
<b>MONCHY SUR EU</b>								
stade	3 810,00 €	3 810,00 €	1 390,00 €	720,00 €	190,50 €	1 509,50 €	746,76 €	754,75 €
vielles lanternes points	29 170,00 €	29 170,00 €	1 700,00 €	18 040,00 €	1 458,50 €	7 971,50 €	5 717,32 €	3 985,75 €
Bourg lié rft 2009	10 700,00 €	10 250,00 €	2 830,00 €	3 210,00 €	512,50 €	4 147,50 €	2 097,20 €	2 073,75 €
<b>ST MARTIN LE GAILLARD</b>								
vielles lanternes	620,00 €	620,00 €	30,00 €	390,00 €	31,00 €	169,00 €	121,52 €	84,50 €
<b>SAINT REMY BOSROCOURT</b>								
vielles lanternes	16 110,00 €	16 110,00 €	1 010,00 €	9 870,00 €	805,50 €	4 424,50 €	3 157,56 €	2 212,25 €
<b>SAINT PIERRE EN VAL</b>								
vielles lanternes	16 110,00 €	16 110,00 €	1 010,00 €	9 870,00 €	805,50 €	4 424,50 €	3 157,56 €	2 212,25 €
<b>SEPT MEULES</b>								
vielles lanternes	6 680,00 €	6 680,00 €	540,00 €	3 920,00 €	334,00 €	1 886,00 €	1 309,28 €	943,00 €
Lotissement renouvellement boules	1 450,00 €	1 450,00 €	460,00 €	380,00 €	72,50 €	537,50 €	284,20 €	268,75 €
r du moulin	15 360,00 €	14 970,00 €	6 170,00 €	1 840,00 €	748,50 €	6 601,50 €	3 010,56 €	3 300,75 €
<b>TOUFFREVILLE SUR EU</b>								
vielles lanternes	7 930,00 €	7 930,00 €	480,00 €	4 870,00 €	396,50 €	2 183,50 €	1 554,28 €	1 091,75 €
2 (points de collecte)	8 270,00 €	7 140,00 €	2 940,00 €	880,00 €	357,00 €	4 093,00 €	1 620,92 €	2 046,50 €
<b>VILLY SUR YERES</b>								
vieux luminaires	10 420,00 €	10 420,00 €	730,00 €	6 280,00 €	521,00 €	2 889,00 €	2 042,32 €	1 444,50 €
r de l'église	4 850,00 €	4 850,00 €	1 650,00 €	1 090,00 €	242,50 €	1 867,50 €	950,60 €	933,75 €
	<b>369 630 €</b>	<b>360 590 €</b>	<b>83 400 €</b>	<b>135 680 €</b>	<b>18 029,50 €</b>	<b>132 520,50 €</b>	<b>72 447,48 €</b>	<b>66 260,25 €</b>

- **demande** son inscription à la 24ème tranche d'éclairage public, programme 2010
- **décide** l'inscription des montants au budget 2010
- **autorise** Mr le président à signer, avec le syndicat mixte d'énergie de Eu, la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public relative à la 24è tranche d'éclairage public

**ENERGIE, ECLAIRAGE PUBLIC : PROGRAMME 2010 - travaux et plan de financement**  
**- 11<sup>ème</sup> tranche d'effacement de réseaux**

Monsieur le Président présente l'avant-projet des travaux d'effacement (11<sup>ème</sup> tranche d'effacement - programme 2010)

Le Conseil communautaire, à l'unanimité après en avoir délibéré :

- **Approuve** la réalisation des travaux suivants :

**VILLY SUR YERES**

Rue de l'église : Mise en souterrain

- **Approuve** le plan de financement suivant :

NATURE DES TRAVAUX	MONTANT des travaux H.T.	MONTANT de la participation SDE	MONTANT de la participation du SME	PARTICIPATION de la Cté de communes H.T.	TVA à préfinancer par la Cté de communes	fonds de concours
VILLY SUR YERES- rue de l'église mise en souterrain						
réseaux électriques	31 700,00 €	19 020,00 €		12 680,00 €		6 340,00 €
tva (récupérée par EDF			6 213,20 €			
réseaux éclairage public	1 800,00 €	1 080,00 €		720,00 €		360,00 €
tva (éligible fctva)					352,80 €	
<b>total</b>	<b>33 500,00 €</b>	<b>20 100,00 €</b>	<b>6 213,20 €</b>	<b>13 400,00 €</b>	<b>352,80 €</b>	<b>6 700,00 €</b>

- **demande** son inscription à la 11<sup>ème</sup> tranche d'effacement, programme 2010
- **décide** l'inscription des montants au budget 2010
- **autorise** Mr le président à signer, avec le syndicat mixte d'énergie de Eu, la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public relative aux travaux d'éclairage publics de la 11<sup>ème</sup> tranche d'effacement de réseaux

**ENERGIE, ECLAIRAGE PUBLIC : PROGRAMME 2010 - travaux et plan de financement - Extension de réseaux**

Monsieur le Président présente l'avant-projet des travaux d'extension de réseaux ( programme 2010)

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- **Approuve** la réalisation des travaux suivants :

- **Approuve** le plan de financement suivant :

NATURE DES TRAVAUX	MONTANT des travaux H.T.	MONTANT de la participation SDE	MONTANT de la participation du SME	PARTICIPATION de la Cté de communes H.T.	TVA à préfinancer par la Cté de communes	fonds de concours
<b>Le mesnil réaume</b> Branchement forain sur nouvelle place						
réseaux électriques	16 500,00 €	9 900,00 €	4 950,00 €	1 650,00 €		825,00 €
tva (récupérée par EDF			3 234,00 €			
réseaux éclairage public	- €	- €	- €	- €		- €
tva EP (éligible fctva)					- €	
<b>st pierre en val ZA</b>						
réseaux électriques	123 000,00 €	73 800,00 €	36 900,00 €	12 300,00 €		
tva (récupérée par EDF			24 108,00 €			
réseaux éclairage public	32 000,00 €	19 200,00 €	9 600,00 €	3 200,00 €		
tva EP (éligible fctva)					6 272,00 €	
telecom	5 000,00 €	- €	- €	5 000,00 €		
tva TC non récupérée					980,00 €	
<b>total</b>	<b>176 500,00 €</b>	<b>102 900,00 €</b>	<b>78 792,00 €</b>	<b>22 150,00 €</b>	<b>7 252,00 €</b>	<b>825,00 €</b>
				29 402,00 €		

- **demande** son inscription aux travaux d'extension de réseaux, programme 2010
- **décide** l'inscription des montants au budget 2010
- **autorise** Mr le président à signer, avec le syndicat mixte d'énergie de Eu, la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public relative aux travaux d'éclairage public du programme 2010 d'extension de réseaux.

**FINANCES : PARTICIPATION AU SYNDICAT MIXTE D'ENERGIE DE EU – année 2010**

Monsieur le Président rappelle au conseil communautaire, que celui-ci peut opter soit pour la fiscalisation des contributions de la CCYP au syndicat mixte d'énergie de Eu, soit pour l'inscription au budget primitif de la participation de la CCYP à ce syndicat. Le montant de cette participation pour l'exercice 2010 s'élève à 81707 €.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité DECIDE :

- l'**inscription au budget primitif** 2010 de la participation de la CCYP au syndicat mixte d'énergie de la région de Eu. Le montant de cette participation s'élèvera pour l'exercice 2010 à 81 707 €.

**FINANCES : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - Année 2010**

Après examen des propositions, le conseil communautaire, suite à l'exposé de Mr le Président :

**DECIDE** à l'unanimité d'inscrire au budget primitif 2010 les subventions suivantes, conformément aux compétences de la communauté de communes :

Associations	Pour mémoire subventions versées en 2009	Subventions 2010	Objet de la subvention 2010
Office tourisme Criel sur mer Vallée de l'Yères	17 500 €	<b>18 500 €</b>	promotion touristique du territoire ; financement d'actions d'animation et de promotion favorisant la randonnée sur le territoire communautaire
Centre d'action sociale Pastel – Le Mesnil Réaume	12 540 €	<b>14 958 €</b>	financement du transport en commun des participants
Centre social Neptune -Criel sur mer	8 320 €	<b>8 403 €</b>	financement de l'espace public numérique
Association locale ADMR de la vallée d'Yères - Criel sur mer (association de service à domicile)	5 950 €	<b>6 000 €</b>	aide aux personnes âgées
Association locale ADMR d'Incheville et de sa région (association de service à domicile)	1 590 €	<b>1 600 €</b>	aide aux personnes âgées
CLIC Blangy sur Bresle (Comité local d'information et de coordination) (ACPA : association de coordination des personnes âgées)	1 104 €	<b>1 200 €</b>	aide aux personnes âgées
CICOGE Bracquemont (comité intercommunal de coordination gérontologique)	750 €	<b>750 €</b>	aide aux personnes âgées
<b>total</b>	45 754 €	<b>51 411 €</b>	

Les montants seront inscrits en section de fonctionnement à l'article 6574 du budget 2010

**FINANCES : TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES 2010**

Mr le Président propose au conseil communautaire de maintenir en 2010 les taux d'imposition des taxes directes locales de 2009.

Le conseil communautaire adopte cette proposition et vote, à l'unanimité, comme suit, les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2010 :

	TAUX 2009	TAUX 2010	BASE prévisionnelle 2010	Produit attendu
Taxe d'habitation	2.32 %	<b>2.32 %</b>	7 249 000	168 177 €
Taxe foncière sur les propriétés bâties	4.34 %	<b>4.34 %</b>	4 516 000	195 994 €
taxe foncière sur les propriétés non bâties	7.50 %	<b>7.50 %</b>	587 600	44 070 €
				<b>Total : 408 241 €</b>

	TAUX de TP 2009	TAUX 2010	BASE théorique de la TP pour 2010	Compensation relais attendue
Taux relais de cotisation foncière des entreprises (CFE)*	2.06%	<b>2.06%</b>	3 019 000	1 <sup>ère</sup> composante : <b>62 191 €</b>

\*l'année 2010 est une année de transition au cours de laquelle une compensation relais sera perçue, issue de la réforme de la taxe professionnelle.

Les allocations compensatrices 2010 s'élèveront à 8468 € (taxe foncière sur les propriétés non bâties)

La participation due au titre du plafonnement sur la valeur ajoutée sera de 3039 €

## FINANCES : TAUX DE TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES – ANNEE 2010

Mr le Président propose au conseil communautaire de retenir pour 2010 un taux de 9.25 % à Criel sur mer et un taux de 8.45 % dans les 12 autres communes. (soit une augmentation du taux de 1% à criel sur mer et de 2% dans les autres communes). Mr le Président propose ces taux suite à l'augmentation du taux de TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) en 2010, et dans le but de réduire l'écart de taux entre les deux zones.

A titre indicatif les taux votés en 2009 étaient les suivants :

- 1<sup>ère</sup> zone : taux : **9.16 %**
- 2<sup>ème</sup> zone : taux : **8.28 %**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, fixe pour l'année 2010 les taux de TEOM suivants pour chaque zone :

- 1<sup>ère</sup> zone (totalité du territoire de CRIEL SUR MER) :
  - taux : **9.25 %** - Produit : **262 006 €**
- 2<sup>ème</sup> zone (totalité du territoire des 12 autres communes : BAROMESNIL, CANEHAN, CUVERVILLE-SUR-YERES, MELLEVILLE, MESNIL-REAUME, MONCHY-SUR-EU, SAINT-MARTIN-LE-GAILLARD, SAINT-PIERRE-EN-VAL, SAINT-REMY-BOSCROCOURT, SEPT-MEULES, TOUFFREVILLE-SUR-EU, VILLY-SUR-YERES) :
  - taux : **8.45 %** - Produit : **171 671 €**

Le produit attendu pour 2010 s'élève à **433 677 €**

## FINANCES : BUDGET PRIMITIF 2010

Mr le Président présente le projet de Budget.

Le budget primitif 2010 s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- section de fonctionnement : 1 728 880 €
- section d'investissement : 1 451 547 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- adopte le budget ci-dessus.

## INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Commission CDSR : Mr HOULE, Vice Président chargé de la voirie, fait part de la réunion de commission CDSR (commission départementale de sécurité routière) qui s'est déroulée le jeudi 8 avril au carrefour de la Route Départementale 1314 (RD1314) et de la Voie Communale n°2 de Monchy sur Eu (VC2). Cette première réunion a donné lieu, notamment, à un projet de mise en place de 4 balises blanches et rouges et de modification de marquage au sol sur la RD1314 au niveau de l'intersection de la VC2.

Par ailleurs, deux panneaux de signalisation stop et des bandes rugueuses ont été mises en place aux frais et soins de la CCYP sur la VC2 (d'intérêt communautaire).

Chemin vert du petit caux : Mr MAUGER, Vice Président chargé du tourisme, fait part de l'état des lieux du chemin vert du Petit Caux, effectué par les élus des communautés de communes Bresle Maritime, du Petit Caux, et Yères et Plateaux. Un projet de « chantier jeunes » est en cours. Il aurait pour objet une mise en valeur des ouvrages le long du chemin vert.

Déchets ménagers :

- Tri des Emballages ménagers recyclables : Suite à la question de Mr LAFOLIE sur l'acceptation des bouchons avec les bouteilles plastiques recyclables, Mr ROCHE indique que les bouchons sont acceptés et représentent une ressource financière pour la communauté de communes. (La CCYP bénéficie de compensations financières liées à la reprise du plastique par la filière de recyclage). Toutefois des associations sollicitent également les bouchons en plastique pour financer certaines actions.
- Collecte en apport volontaire sur le point déchets de St Pierre en Val : Mme JOIN a constaté un manque d'information concernant les dates d'ouverture du point déchets de St Pierre en Val, début avril, pour la collecte des encombrants. Quelques administrés se sont rendus sur ce site pour le dépôt d'encombrants, le premier week-end d'avril (le samedi 3 avril) alors que la collecte des encombrants avait été reportée aux 10 et 12 avril suite au lundi 5 avril férié. Mr ROCHE note que l'information a été transmise aux communes en début d'année.

La séance est levée à 19H45

Le Président de la CCYP

Daniel ROCHE